

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 11 mars 2008 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Girard Devin

Messieurs les conseillers : Denise Larouche Pascal Dion

Gilles Lachance Christian Breton Michel Lampron

Était également présent à l'assemblée :

Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-

MOMENT DE RÉFLEXION

2.-

PRÉSENCES

3.-

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

08-03-032 4.-

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-033 5.-

<u>RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2008</u>

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2008 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. CORRESPONDANCE

6.1

Lettre de Justus Coon-Coon



6.2 08-03-034 <u>DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE</u>

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Christian Breton APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aides financières suivantes :

Studio Extrême : 1 507\$

Fondation de l'hôpital Chibougamau : 150\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1

ADMINISTRATION

08-03-035

7.1.1

<u>RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de février 2008 s'élevant à 433 726.21\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 63 833.80\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de février 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-036

7.1.2

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU - PROJET AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé au ministère des affaires municipales et des régions d'augmenter sa participation financière afin de l'ajuster aux coûts 2008;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a demandé à Dessau de mettre à jour le protocole d'entente signé en 2005;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau suivant la facture F015-35566 produite en date du 07 février 2008 et s'établissant à 2 867.34\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-037

7.1.3

<u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GENIVAR – MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de la résolution 08-01-013, la firme Genivar pour assurer la surveillance technique du contrat confié à Construction Martin Rousseau Inc:



CONSIDÉRANT QUE les honoraires alloués sont estimés à 17 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture portant le numéro 78147 au montant 3 476.51\$ à la firme GENIVAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-038 7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MARTIN ROUSSEAU INC – MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé, conformément à la résolution 07-10-153 et sous réserve de l'approbation du règlement 07-379, le contrat de mise aux normes du Centre sportif et communautaire à la firme Construction Martin Rousseaux inc au montant de 1 061 303.62, taxes incluses;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement no 2006-C70-CP-01 produit par Jean-Claude Lebeuf, architecte;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la demande de paiement numéro 1 au montant de 81 423.55\$, taxes incluses, à la firme CONSTRUCTION MARTIN ROUSSEAU INC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-039 7.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE RIVERIN GIRARD & ASSOCIÉS – CAUTIONNEMENT L.E.S.

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un cautionnement pour le site d'enfouissement sanitaire (L.E.S) en vertu d'une exigence du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**

QUE M. Laurent Levasseur, directeur général, soit et il est autorisé à signé pour et au nom de la Ville de Chapais, une convention d'indemnisation et/ou proposition générale pour cautionnement divers en faveur de AXA Assurances inc..

QUE le Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires 2008-2009 suivant la facture 744485 au montant de 1 500\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-040 7.1.0

<u>RÉSOLUTION – AUTORISATION A LA VILLE DE MONTMAGNY – ASSURANCES COLLECTIVES</u>

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe financier AGA inc. afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du



regroupement d'achat en assurance collective du Lac S-Jean/Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte Nord;

CONSIDÉRANT QUE trois compagnies ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA:

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités de regroupement face au choix de l'assureur à retenir;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la soumission de SSQ-Vie soit acceptée pour toutes les protections qui y sont prévues;

QUE ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} avril 2008, que les taux soient garantis jusqu'au 31 juillet 2009 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);

QUE la ville de Montmagny soit autorisée à octroyer pour et au nom de la Ville de Chapais le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi;

QUE les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposées par AGA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-041

7.1.7 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 99-335 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AUX EMPLOYÉS CADRE ETLES PROCÉDURES D'ACHAT

Monsieur le conseiller Pascal Dion donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement 99-335 concernant la délégation de pouvoir aux employés cadre et les procédures d'achat.

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.2.1

07-03-042 RÉSOLUTION – ADJUDICATION DE CONTRATS DE CARBURANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 18 février 2008 pour la fourniture des carburants nécessaires au bon fonctionnement des divers départements et services municipaux à savoir l'essence, l'huile à chauffage et le diesel;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général jusqu'au 29 février 2008;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

Soumissionnaire total	<u>carburant</u>	prix affiché	<u>esc</u>	<u>prix</u>
Gilles Bernard Sonic	huile à chauffage	.9390	.065	0.9865
Pétroles MJ – Esso	huile à chauffage	1.019	.09	1.05



Garage Forgues et Rivard Garage Forgues et Rivard	essence diesel	1.179 1.219	.025 .035	1.154 1.184
Garage A. Fortin	essence	1.189	.035	1.154
Garage A. Fortin	diesel	1.279	.055	1.224

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont conformes aux exigences du devis de soumission;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais accord le contrat de fourniture de l'huile à chauffage à l'entreprise de M. Gilles Bernard (Sonic) au prix unitaire de 0.9865:

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture du diesel à l'entreprise Garage Forgues et Rivard au prix de 1.184\$ le litre (sujet aux variations du marché) et le contrat de fourniture de l'essence à l'entreprise Garage Forgues et Rivard suivant le prix unitaire soumis de 1.154\$ le litre (sujet aux variations du marché).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-043

7.2.2

<u>RÉSOLUTION – PLAN MUNICIPAL DE GESTION DES MATIÈRES</u> RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit produire un plan de gestion des matières résiduelles pour être admissible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs a proposé un canevas du contenu d'un plan municipal de gestion des matières résiduelles;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais adopte le plan municipal de gestion des matières résiduelles daté de mars 2008, lequel fait partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-044

7.2.3

RÉSOLUTION - FORUM PORTANT SUR LE CONCEPT DE CHAPAIS VILLE VERTE - 20 SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit produire un plan de gestion des matières résiduelles pour être admissible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le plan municipal de gestion doit inclure un plan d'action de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU'IL y a nécessité d'obtenir la participation de la communauté chapaisienne à la réalisation de ce plan quinquennal;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **ET RÉSOLU**



QUE M. Laurent Levasseur, directeur général soit autorisé à organiser, en collaboration avec la Corporation de développement économique et la Chambre de commerce, un forum portant sur le concept de Chapais ville verte et qui traitera notamment de :

- Gestion de matières résiduelles et plus spécifiquement d'élimination à la source, de récupération et de valorisation;
- Élimination de la pollution;
- Efficacité énergétique;
- Solutions vertes pour le patrimoine bâti;
- Projet de développement domiciliaire pleine nature;
- Développement économique vert.

QU'UN comité local soit formé pour coordonner la réalisation de ce forum et que ce comité soit notamment composé de représentants des secteurs communautaire, politique, éducatif, sanitaire et économique;

QUE M. le conseiller Michel Lampron soit désigné pour participer à ce comité de coordination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3 URBANISME

08-03-045

7.3.1

<u>RÉSOLUTION – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS CONCERNANT LE PACTE RURAL</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'approuver le rapport d'activités de la Ville de Chapais en rapport avec ce pacte rural;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le rapport d'activités produit en février 2008, lequel fait partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-046

7.3.2

<u>RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL AU COMITÉ DE GESTION DU PACTE RURAL</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a conclu un protocole d'entente avec la Ville de Chibougamau et qu'un comité de gestion de l'entente a été constitué;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un représentant du conseil au comité de gestion de l'entente;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais nomme M. Laurent Levasseur, Directeur général et M. le conseiller Christian Breton pour siéger sur le comité de gestion de l'entente avec la Ville de Chibougamau, comité ayant pour mandat de réaliser le pacte rural pour les Villes de Chapais et Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



08-03-047 7.3.3

<u>RÉSOLUTION – MANDAT À JEAN-CLAUDE LEBEUF,</u> <u>ARCHITECTE – PROJET DOMICILIAIRE PLEINE NATURE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire élaborer un plan de développement domiciliaire pleine nature;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mandater Jean-Claude Lebeuf, architecte, afin de définir le projet et élaborer un concept exploratoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 20 février 2008;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **ET RÉSOLU**

QUE Jean-Claude Lebeuf, architecte, soit mandaté pour définir le projet de développement domiciliaire pleine nature et élaborer le concept préliminaire suivant l'offre de service du 20 février 2008;

QUE, pour l'ensemble des biens livrables, l'architecte soit rémunéré sur une base horaire jusqu'à un maximum de 24 500\$.

Madame la conseillère Madeleine Devin Girard vote contre la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4 VARIA

08-03-048

7.4.1

<u>RÉSOLUTION – APPUI À FAUNENORD - COLLOQUE RÉGIONAL</u> <u>SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>

CONSIDÉRANT QUE FaunENord est un organisme à but non lucratif (OBNL) actif dans la région Nord-du-Québec et voué à la promotion et à l'aménagement durable des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire organiser un *colloque* régional sur le développement durable s'articulant autour de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles et impliquant tous les utilisateurs de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touchera directement la Ville de Chapais, puisque les sujets abordés lors du colloque sont d'actualité en ce qui a trait aux projets de développement actuels de la municipalité tels que le concept de ville verte (*Forum Chapais Ville Verte*), l'écotourisme et le tourisme d'aventure (C*ircuit 113, sentiers du lac Campbell et du Mont Springer*), la diversification et l'utilisation des ressources forestières et l'économie d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement de sensibilisation et de concertation permettra de présenter la place qu'occupe la forêt dans les différentes sphères du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE cet événement visera la sensibilisation de la population et des participants à l'importance de maintenir un équilibre entre les différentes sphères du développement durable;



CONSIDÉRANT QUE ce colloque permettra d'outiller les participants en favorisant l'action et une prise en charge du milieu afin d'en arriver à un développement durable dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet visera le développement de réseaux entre les intervenants.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais appuie FaunENord pour la réalisation de ce *colloque* régional sur le développement durable;

QUE la Ville de Chapais participe activement au comité organisateur du colloque, plus spécifiquement en participant à trois rencontres de coordination avant l'évènement à l'automne, afin d'assurer le suivi de l'organisation, fournir un soutien à l'élaboration du contenu des ateliers et participer au développement d'un réseau de contacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-049

7.4.2

<u>RÉSOLUTION – APPUI A FAUNENORD - NETTOYAGE DE DÉPOTOIRS EN NATURE ET CAMPAGNE DE SENSIBILISATION</u>

CONSIDÉRANT QUE FaunENord est un organisme à but non lucratif (OBNL) actif dans la région Nord-du-Québec et voué à la promotion et à l'aménagement durable des ressources fauniques et des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire réaliser un projet qui consiste en une Campagne de sensibilisation et de nettoyage de dépotoirs en nature dans les limites de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, quatre semaines de sensibilisation et de nettoyage, clôturées par une journée communautaire, se tiendront dans la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura un impact direct sur l'environnement immédiat de la Ville de Chapais et qu'il permettra l'implication des citoyens et citoyennes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de bonifier l'effort déjà entrepris par la Ville de Chapais dans la sensibilisation de ses citoyens et citoyennes face à la problématique des déchets et des dépotoirs.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais appuie FaunENord pour la réalisation du projet de Campagne de sensibilisation et de nettoyage de dépotoirs en nature;

QUE la Ville de Chapais mette à la disposition de FaunENord, pour une période de quatre semaines, deux étudiants engagés par la Ville de Chapais, afin qu'ils participent à la campagne de sensibilisation. Ce partenariat est d'une valeur de 2 800 \$;

QU'UNE aide financièrement de 500\$ soit versée à FaunENord afin de contribuer à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



08-03-050 7.4.3

RÉSOLUTION - APPUI À FAUNENORD - AMÉLIORATION DES HABITATS FAUNIQUE - SECTEUR MONT SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE FaunENord est un organisme à but non lucratif (OBNL) actif dans la région Nord-du-Québec et voué à la promotion et à l'aménagement durable des ressources fauniques et des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire réaliser un projet qui consiste en l'*amélioration des habitats fauniques et de leur productivité pour le secteur récréotouristique du Mont Springer*, dans les limites de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de bonifier l'actuel projet de mise en valeur du Mont Springer entrepris par la Corporation de développement économique de Chapais, en poursuivant le développement écotouristique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se tiendra en deux phases, soit la caractérisation du milieu (phase I) et la réalisation d'aménagements fauniques, l'augmentation de la productivité et de l'accessibilité (phase II) et être réalisé en partenariat avec la Corporation de développement économique de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux règlements de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra la protection et le développement des ressources en milieu forestier par l'amélioration des habitats fauniques, l'augmentation du potentiel faunique et la mise en valeur de paysages exceptionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'utilisation polyvalente de la forêt en visant la récréation en forêt ou des activités aux fins récréatives et éducatives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'acquisition de connaissances sur le potentiel de mise en valeur du secteur du Mont Springer et permettra une gestion intégrée des ressources.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais appuie FaunENord pour la réalisation du projet d'amélioration des habitats fauniques et de leur productivité pour le secteur récréotouristique du Mont Springer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-03-051 7.4.4

<u>RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU</u> <u>CONSEIL À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION</u>

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un représentant du conseil au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **ET RÉSOLU**



QUE la Ville de Chapais nomme Madame la conseillère Denise Larouche pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée. Il est 20 :00h

Jacques Bérubé	Laurent Levasseur
Maire	Directeur général
	Greffier et Trésorier